



T-ES(2024)06\_fr

30 mars 2024

# **COMITÉ DE LANZAROTE**

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Rapport de réunion

41e réunion

Lieu: Strasbourg

13-15 février 2024

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 41<sup>e</sup> réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg du 13 au 15 février 2024. L'ordre du jour et la liste des participant·es font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

### 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- 1. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.
- 2. Roberto OLLA (chef de service, Dignité humaine et égalité de genre) présente le nouvel organigramme du service, qui comprend les divisions Égalité de genre, Violence à l'égard des femmes (GREVIO Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), Traite des êtres humains (GRETA Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains) et Droits des enfants (qui comprend, outre le Comité de Lanzarote, le CDENF Comité directeur pour les droits de l'enfant, le GCU Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine et les projets de coopération). Roberto OLLA souligne l'importance de collaborer entre services pour éviter de travailler de manière isolée et insiste sur le potentiel de créer des synergies, en particulier pour combattre les abus sur les enfants. Il note également la pertinence pour la lutte contre la violence fondée sur le genre des travaux menés par le Comité de Lanzarote dans le domaine de la prescription, qui pourraient servir parallèlement au GREVIO et au GRETA.

### 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.1. La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques
  - 2.1.1. Présentation par les rapporteures de l'analyse préliminaire des informations reçues pour les questions 1-6 et 10 du questionnaire thématique sur les cadres juridiques
- 3. Jana LOVŠIN (Slovénie), Anna DOSZPOTH (Hongrie), Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal), Theresa RYAN-ROUGER (Missing Children Europe) et Lorna MUSCAT (Malte), en leur qualité de rapporteures, présentent leur analyse préliminaire des informations reçues des États parties et des représentant·es de la société civile pour les questions 1-6 et 10 du questionnaire thématique sur les cadres juridiques. Après une discussion au cours de laquelle plusieurs Parties répondent à des questions en suspens et apportent des éclaircissements, il est convenu que les Parties enverront tous les autres renseignements et précisions, en particulier en réponse aux demandes du Secrétariat sur tel ou tel pays, d'ici au 23 février 2024 et que les autres questions seront analysées selon la même méthodologie.

- 2.1.2. Présentation et décisions sur la note conceptuelle contenant des suggestions pour les prochaines phases du cycle de suivi actuel (T-ES(2024)01)
- 4. Gioia SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente une note conceptuelle proposant une méthodologie pour élaborer un nouveau (deuxième) questionnaire sur le troisième cycle de suivi, qui couvrirait les thèmes non traités par le questionnaire sur les cadres juridiques. Alors que le premier questionnaire était axé sur les cadres législatifs et réglementaires et sur la jurisprudence des États parties, il est proposé que le deuxième porte sur les politiques et stratégies mises en place par ces derniers au sujet des thèmes suivants fondés sur la Convention :
  - o participation des parties prenantes (enfants/société civile (en veillant particulièrement à associer les survivant·es)/secteur privé/médias) (article 9) ;
  - o sensibilisation des professionnels et du grand public (articles 5 et 8);
  - o contrôle préalable (article 5);
  - o formation spécialisée des professionnels (articles 5 et 34);
  - o signalements par les professionnels et par le grand public (article 12);
  - o mesures nationales de coordination et de collaboration (article 10);
  - éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants, et autres mesures de sensibilisation destinées aux enfants (article 6);
  - soutien/assistance aux victimes (en dehors des enquêtes et des procédures judiciaires) (articles 13 et 14);
  - o programmes et mesures d'intervention pour les auteurs réels et potentiels (articles 7, 15 et 16).
- 5. Le deuxième questionnaire contiendrait aussi des questions sur les différentes sphères du cercle de confiance où peuvent se produire des abus sexuels sur les enfants, comme la famille, les structures de prise en charge extrafamiliale et institutionnelle, le cadre éducatif et les activités de loisirs et extrascolaires, y compris le sport. Par ailleurs, quelques questions pourraient être posées aux enfants, par l'intermédiaire des membres du Comité et des parties prenantes concernées, afin de recueillir leur point de vue, par exemple sur la participation des enfants, sur le soutien et l'assistance aux victimes et survivant·es, et sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants. Le Comité approuve la méthodologie proposée et charge le Secrétariat de préparer le questionnaire pour examen lors de sa 42e réunion (11-13 juin 2024).
  - 2.1.3. Présentation et décisions sur la note conceptuelle proposant une méthodologie pour évaluer le respect par les États parties des recommandations issues du 2e cycle de suivi sur les défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants (T-ES(2024)02)
- 6. Gioia SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente une note conceptuelle proposant une méthodologie concernant la future procédure de conformité visant à évaluer si les Parties ont respecté les recommandations formulées par le Comité lors de son 2<sup>e</sup> cycle de suivi pour répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos

à caractère sexuel autogénérées par des enfants. Il est proposé que les Parties communiquent des informations sur les mesures adoptées pour se conformer aux 35 recommandations dans lesquelles le Comité « exigeait » ou « demandait » des actions, en intégrant directement ces informations dans les <u>fiches d'information par pays</u>. Les Parties auraient également la possibilité d'intégrer dans ces fiches, le cas échéant, des informations sur les mesures adoptées en réponse aux recommandations dans lesquelles le Comité « invitait » à agir. Le Comité approuve la méthodologie proposée et charge le Secrétariat d'adapter les fiches d'information par pays du 2<sup>e</sup> cycle de suivi, en y insérant des zones de texte pour signaler où introduire les informations sur les mesures de suivi adoptées ou sur les changements survenus.

- 2.2. Présentation et adoption du projet révisé d'enquête sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants (document de travail T-ES(2023)11 rév.3)
- 7. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente les modifications apportées au projet révisé d'enquête sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, à la suite des commentaires écrits reçus après la 40<sup>e</sup> réunion. Le Comité examine ce document et en modifie le texte afin d'ajouter quelques éléments à plusieurs questions. Le texte ainsi modifié est adopté par le Comité. Il est convenu que les États parties devront répondre à l'enquête d'ici au 5 juin 2024.

# 3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- 3.1. Examen et adoption éventuelle du projet d'avis sur l'article 33 relatif à la prescription des infractions sexuelles contre les enfants et de sa note explicative (document de travail T-ES(2023)19 rév.)
- 8. Après la présentation du projet d'avis et de sa note explicative par Ekaterina MALAREVA (juriste, Secrétariat du Comité de Lanzarote), suivie de discussions longues et approfondies sur la formulation du paragraphe 4 du projet d'avis, le Comité décide, faute de temps, de reprendre l'examen de l'ensemble du document à sa prochaine réunion et charge le Secrétariat d'inclure dans le texte toute proposition de modification envoyée d'ici au 8 mars 2024 à l'adresse lanzarote.committee@coe.int.
- 3.2. Suites données à la table ronde de la Journée européenne visant à apprendre des victimes et survivant·es d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance : mise à jour sur la finalisation des lignes directrices sur la participation des survivant·es et présentation d'un document préparé par le Secrétariat
- 9. Naomi TREWINNARD informe le Comité qu'un document intitulé « Apprendre des victimes et survivant·e·s de violences sexuelles subies dans l'enfance pour inspirer un changement de politiques » a été publié sur la page internet de l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle souligne que ce document contient les résultats d'une enquête en ligne

lancée afin de consulter les parties prenantes sur la manière dont elles travaillent déjà avec les victimes et survivant·es. Elle informe aussi le Comité que les lignes directrices à l'intention des responsables politiques pour dialoguer avec les victimes et survivant·es sont en cours de finalisation et seront publiées en ligne en anglais et en français avant la 42e réunion (11-13 juin 2024).

- 3.3. Informations communiquées par les membres, les participant·es et les observateurs et observatrices sur les changements intervenus dans la politique, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques nationales et/ou présentation d'activités pertinentes
- 10. Faute de temps, ce point est reporté à la 42<sup>e</sup> réunion. Le Comité convient également d'inviter la Commission européenne à présenter les travaux préparatoires liés à la proposition de règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants et à la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes.
  - 3.3.1. Présentations d'Europol sur les thèmes suivants :
    - livrables du projet GRACE
    - indicateurs pour lutter contre les délinquants sexuels transnationaux
    - résultats de l'étude sur les poupées et robots sexuels ressemblant à des enfants
- 11. Anton Toni KLANČNIK (Europol) présente la <u>recommandation politique à l'intention des parties prenantes visant à lutter contre les matériels d'exploitation sexuelle des enfants en ligne</u> (en anglais), élaborée dans le cadre du projet GRACE. Il informe le Comité que cette recommandation a été conçue pour que les services répressifs et les responsables politiques puissent exploiter pleinement les technologies et disposer de cadres juridiques adéquats facilitant les enquêtes proactives et effectives sur ces matériels. Il réitère l'importance de sensibiliser au caractère préjudiciable et illégal de ces matériels, et souligne que les responsables politiques doivent être conscients des différents termes utilisés par les enfants pour décrire les comportements en question, car leurs mots peuvent différer des termes juridiques ou des définitions privilégiés par les responsables politiques. Il fait aussi le point sur les <u>Guidelines for First Responders in Child Sexual Abuse and Exploitation Cases</u> (lignes directrices à l'intention des premiers intervenants en cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants), qui sont disponibles en 11 langues.
- 12. Au nom de la Virtual Global Taskforce, il présente le modèle de réponse nationale élaboré pour lutter contre les délinquants sexuels transnationaux qui s'en prennent à des enfants. Ce modèle fournit des indicateurs que les États peuvent utiliser pour prévenir le passage à l'acte de ceux qui voyagent pour commettre des actes d'exploitation ou d'abus sexuels sur des enfants. Anton Toni KLANČNIK invite les Parties à réfléchir à la possibilité d'utiliser ce modèle pour empêcher les agresseurs de voyager pour abuser d'enfants dans d'autres pays.

- 13. Anton Toni KLANČNIK informe aussi le Comité des résultats de l'étude sur le phénomène des poupées et robots sexuels ressemblant à des enfants, dont il était le chercheur principal. Il explique que ce phénomène concerne des poupées, produits et robots très réalistes. L'un des principaux problèmes est le manque de clarté, dans certaines Parties, concernant l'interdiction ou non de ces produits. Cela crée des difficultés pour les forces frontalières et les services répressifs, qui ont besoin d'une base juridique claire pour saisir des matériels et entamer des enquêtes. Anton Toni KLANČNIK indique au Comité que d'après les recherches menées par l'Agence nationale du Royaume-Uni pour la lutte contre la criminalité, la moitié des personnes en possession de ce type de poupées et de robots possédaient aussi des matériels d'abus sexuels sur des enfants et certaines avaient déjà été condamnées pour abus sexuels sur des enfants. Il souligne que toute forme de sexualisation des enfants est préjudiciable à la société et met les enfants en danger. Il informe le Comité qu'il n'y a pas de consensus sur l'idée que ces poupées et robots pourraient présenter une utilité thérapeutique. Leur apparence est taillée sur mesure pour les consommateurs, ou choisie en fonction des fantasmes sexuels et de la capacité financière à acheter de tels objets. Anton Toni KLANČNIK ajoute que rares sont les États ayant pris des mesures pour criminaliser ces produits (Allemagne, Danemark); d'autres s'appuient sur une définition large des matériels d'abus sexuels sur des enfants pour criminaliser ces produits (Irlande, Norvège). Il invite les Parties à examiner les résultats de l'étude et à prendre des mesures pour que ces produits soient clairement réglementés et interdits le cas échéant, par exemple en autorisant la recherche et les activités officielles dans l'intérêt public.
  - 3.3.2. Présentation de la Fondation Misbruikt! sur la violence sexuelle intergénérationnelle, organisée et sadique contre des enfants
- 14. Corinne DETTMEIJER (présidente du conseil de surveillance, Fondation Misbruikt!) et Miranda FRERIKS (directrice, Fondation Misbruikt!) informent le Comité que la Fondation Misbruikt! observe une tendance inquiétante qui concerne les cas de violence sexuelle intergénérationnelle, organisée et sadique. Elles indiquent qu'un rapport a été publié par la commission Hendriks, qui a reconnu que ce type d'abus était incontestable. La Fondation a aussi été informée que ce type d'abus avait été observé dans d'autres États parties. Les deux oratrices indiquent au Comité que les abus semblent souvent impliquer de multiples auteurs et qu'un certain niveau d'organisation est nécessaire pour éviter toute détection. Compte tenu des aspects intrafamiliaux et intergénérationnels des abus, de nombreuses victimes ont du mal à obtenir de l'aide et à échapper au cycle de la violence. Les deux oratrices informent aussi le Comité que ce type d'abus a été identifié par le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) dans une série identifiée d'abus sexuels ritualisés impliquant souvent des souffrances infligées délibérément à l'enfant victime. Elles soulignent qu'il est important de faire prendre conscience de l'existence de ce type d'abus afin de réduire les obstacles ou le scepticisme auxquels se heurtent souvent les victimes et survivant·es qui tentent de dénoncer de tels actes ou d'obtenir de l'aide. Elles précisent que les services répressifs devraient traiter ce genre d'infraction comme une forme de criminalité organisée, nécessitant des agents spécialisés capables de mener des enquêtes proactives, c'est-à-dire recherchant aussi systématiquement des preuves électroniques pouvant contribuer à l'identification d'autres victimes et auteurs potentiels. Elles soulignent qu'il faudrait aussi des services

spécialisés d'aide aux victimes pour prendre en charge les polytraumatismes causés par ce type d'abus.

- 15. À la suite de cette présentation, le Comité procède à un échange de vues et Matthew McVARISH (Brave Movement) indique que la police écossaise a publié une déclaration officielle pour faire savoir qu'elle croira les victimes et survivant·es. Il appelle les services de police des autres Parties à adopter une approche similaire. Le Comité examine aussi les différentes approches adoptées dans les États parties pour donner suite aux déclarations faites par de très jeunes enfants. Par exemple, aux Pays-Bas, les enfants de moins de 4 ans ne peuvent pas témoigner devant un tribunal, alors qu'en Allemagne les enfants peuvent être entendus dès l'âge de 2 ans. Anton Toni KLANČNIK (Europol) informe le Comité que ces cas ont également été observés par Europol et que le terme « hurtcore » est généralement utilisé pour faire référence aux matériels d'abus sexuels sur des enfants qui montrent des souffrances infligées délibérément à l'enfant victime. Il incite à employer ce terme à la place de « hurtporn ».
  - 3.3.3. Point sur l'état d'avancement des <u>négociations</u> (en anglais) du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles
- 16. Jan KRÁLIK (conseiller en politiques, Secrétariat du Comité de la Convention sur la cybercriminalité) informe le Comité que les négociations du Comité spécial des Nations Unies se poursuivent et que des discussions sont toujours en cours en vue de déterminer le périmètre des articles concernant les matériels d'abus sexuels sur des enfants, et notamment de décider s'il faut y inclure les matériels simulés. Il informe également le Comité que la formulation actuelle du projet d'article sur la sollicitation/le grooming est compatible avec l'article 23 de la Convention de Lanzarote et tient compte de l'avis du Comité sur cet article.
- 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote
- 4.1. Point sur les travaux du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (GCU)
- 17. Regina JENSDÓTTIR (cheffe de la Division des droits des enfant, coordonnatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant) informe le Comité que le GCU a tenu une réunion de son Comité directeur à Strasbourg et en ligne (30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023). Elle remercie le Comité d'avoir désigné un représentant pour suivre ces travaux et l'informe que trois groupes de travail ont été constitués pour travailler sur les thématiques suivantes : procédures et coopération transnationales, tutelle et soutien psychologique tenant compte des traumatismes.

- 4.2. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- Pierre-Alain FRIDEZ (vice-président de l'APCE, membre de la commission des 18. questions sociales, de la santé et du développement durable) informe le Comité de plusieurs rapports qui ont été récemment adoptés par l'APCE ou qui sont en préparation pour examen. Parmi ceux-ci, une attention particulière est accordée au rapport « Maltraitance des enfants dans les institutions en Europe » et à la Résolution 2533 (2024) connexe, dans laquelle l'Assemblée appelle notamment les États membres à poursuivre et à sanctionner les auteurs sans délai de prescription, à assurer un dédommagement approprié et adéquat des victimes, et à s'engager dans un travail de fond de prévention et d'information. Dans la Recommandation 2269 (2024) connexe, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à encourager le Comité de Lanzarote à « prendre en compte l'exemple de bonne pratique de la Suisse qui a reconnu sa part de responsabilité dans des violations des droits des enfants placés en institution et adressé des excuses publiques aux victimes » et à « soutenir les efforts mémoriels des États membres ». Au cours de la discussion qui s'ensuit sont abordés les questions soulevées par l'extradition, les défis liés à la lutte contre les abus sur des enfants dans les institutions confessionnelles et sportives, ainsi que les abus commis sur des enfants dans les institutions non catholiques. Le Comité confirme que les questions soulevées dans le rapport de l'APCE seront étudiées lors du troisième cycle de suivi en cours consacré à la protection des enfants contre les abus commis dans le cercle de confiance et que les recommandations de l'APCE seront examinées.
- 19. Pierre-Alain FRIDEZ informe également le Comité des travaux menés par la commission ad hoc de l'APCE sur la situation des enfants d'Ukraine, créée en décembre 2023. En ce qui concerne spécifiquement les enfants déportés et transférés de force vers le Bélarus, la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Fédération de Russie, le Comité de Lanzarote relève dans la Recommandation 2265 (2024) que l'APCE a invité le Comité des Ministres à créer un mandat de rapporteur spécial sur la situation et le retour des enfants ukrainiens déportés et transférés de force par la Fédération de Russie et le Bélarus, et recommandé de créer et d'assurer « le fonctionnement d'un registre conjoint des personnes qui ont été incluses dans les listes de sanctions des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les listes de sanctions de l'Union européenne, en raison de leur participation à la déportation, au transfert forcé, au retard injustifiable dans le rapatriement d'enfants ukrainiens ainsi qu'à l'adoption illégale ou à l'établissement d'une tutelle sur des enfants ukrainiens ».
- 4.3. Comptes rendus de membres du Comité de Lanzarote ou du Secrétariat ayant participé, au nom du Comité, à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs
- 20. Faute de temps, seule Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) rend compte au Comité de sa participation à la conférence Octopus organisée à Bucarest en décembre 2023. Pour les détails sur cette activité et d'autres, elle renvoie à la partie pertinente du rapport d'activités.

- 4.4. Échange thématique sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans le contexte des technologies émergentes
  - 4.4.1. Présentation de l'état d'avancement des négociations de la Conventioncadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle
- 21. Vadim PAK (administrateur du Comité sur l'intelligence artificielle et conseiller politique au sein de l'Unité du développement numérique, Conseil de l'Europe) informe le Comité que le projet de convention-cadre sur l'intelligence artificielle a été publié en ligne, que les négociations se poursuivent et que la convention devrait être adoptée en mai 2024. L'un des objectifs de la convention est d'instaurer des obligations contraignant les développeurs à évaluer et à identifier les impacts négatifs et les risques pouvant résulter de l'intelligence artificielle (IA) tout au long de son cycle de vie, y compris l'impact sur les enfants spécifiquement. Le Comité sur l'intelligence artificielle poursuivra ses travaux afin de concevoir une méthodologie pour les études d'impact sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (HUDERIA), en vue de fournir des orientations pour encadrer le développement des systèmes d'IA. Le Comité de Lanzarote débat des tensions qui peuvent survenir, sur la question de la réglementation des systèmes d'IA, entre les tenants de l'économie de marché et les adeptes de l'approche centrée sur les droits humains. Il est précisé que le projet de convention-cadre sur l'intelligence artificielle viendra compléter les instruments déjà existants dans le domaine des droits humains, ainsi que la Convention de Lanzarote. Autre précision apportée, les principes actuellement énoncés dans le projet donnent des orientations pour veiller à ce que les enfants puissent profiter de ces technologies et soient protégés contre leur utilisation abusive, en exigeant notamment que les systèmes d'IA respectent la dignité humaine et l'autonomie, la transparence et le contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la responsabilité.
  - 4.4.2. Présentation des travaux du Conseil de l'Europe sur les droits humains et le métavers
- 22. Rodica CIOCHINA (spécialiste de programme, responsable de la Campagne pour la sécurité des journalistes, Liberté d'expression et CDMSI) présente le rapport abrégé The metaverse and its impact on human rights, the rule of law and democracy. Les réalités artificielles, étendues et augmentées, y compris le métavers, existent déjà sous de nombreuses formes et ont de nombreuses applications. Il est toutefois difficile de prédire quelles pourront être les futures applications de ces technologies. Compte tenu de l'évolution de leurs capacités et des stades de développement du cerveau, ces technologies peuvent affecter le développement de l'enfant sur le plan des voies neuronales physiques, de la capacité d'attention et des fonctions cognitives. Dans la mesure où elles recueillent de grandes quantités de données auprès des utilisateurs et utilisatrices pour pouvoir fonctionner et pour offrir une expérience de réalité étendue, elles exposent les enfants à des risques de profilage psychologique et d'exploitation de leurs vulnérabilités individuelles. Le rapport identifie plusieurs principes pour garantir une conception responsable et veiller à la sécurité dès la conception, notamment des mesures de conception adaptées à l'âge, les principes d'inclusivité et d'accessibilité, et la nécessité de mener des études d'impact. Il conclut qu'il convient d'élaborer des lignes directrices pour lutter contre les comportements préjudiciables et pour réglementer cet espace afin

que les enfants puissent y exercer leurs droits à l'abri de la violence et des abus. Le Comité débat de la nécessité éventuelle d'interdire certains types d'outils, comme ceux qui dénudent les personnes, afin de protéger les enfants.

#### 4.4.3. Présentations d'IWF et de INHOPE

- 23. Michael TUNKS (chef des politiques et des affaires publiques, IWF) rappelle que plusieurs lacunes législatives et politiques ont été recensées en matière de criminalisation de certaines applications d'IA et de technologies de réalité étendue. Il s'agit notamment des technologies servant à générer ou à modifier artificiellement des images et des vidéos, par exemple l'IA générative ou les technologies permettant de dénuder une personne. Michael TUNKS informe le Comité que la hotline traite déjà des cas de ce type et qu'il faudrait rendre illégaux les matériels de synthèse ou générés par ordinateur relatifs à des abus sexuels sur des enfants. Il rappelle par ailleurs qu'il est urgent de criminaliser les « manuels du pédophile » dont se servent les agresseurs pour échanger des connaissances afin d'abuser sexuellement d'enfants sans se faire repérer. Il informe le Comité que certains comportements, comme le fait d'utiliser un agent conversationnel pour discuter d'abus sexuels sur des enfants, ne tombent pas actuellement sous le coup des lois réprimant la communication à caractère sexuel avec un enfant. Il existe ainsi un risque que l'agent conversationnel incite ou encourage l'agresseur à commettre des abus sexuels sur un enfant.
- 24. Samantha WOOLFE (cheffe des partenariats mondiaux et de l'expansion du réseau, INHOPE) rappelle qu'INHOPE a publié en 2023 un aperçu des législations nationales des États membres de l'UE relatives aux matériels d'abus sexuels sur enfants (en anglais), et informe le Comité qu'une version actualisée sera publiée en 2024 pour couvrir un plus large éventail de pays. Elle rappelle l'importance pour les États de criminaliser les matériels d'abus sexuels sur enfants générés par l'IA ou créés entièrement ou partiellement au moyen de technologies de synthèse, afin de garantir leur retrait et leur suppression effectifs. Elle souligne que la présence de ces matériels est préjudiciable pour les enfants, car ils peuvent « normaliser » la sexualisation des enfants. Elle plaide pour une approche de sécurité dès la conception et appelle à modifier la construction et la mise en œuvre des modèles, afin d'éviter qu'ils génèrent des contenus abusifs. Par exemple, une clause pourrait être intégrée dans les conditions générales d'utilisation pour stipuler qu'ils ne doivent pas servir à générer des matériels d'abus sexuels sur enfants ou quoi que ce soit d'illégal. Samantha WOOLFE demande aussi que les technologies qui dénudent les enfants soient supprimées des ensembles de données servant à entraîner les modèles d'IA. Pour faciliter l'identification des victimes, les contenus générés par l'IA pourraient être dotés d'un filigrane indélébile. Cela aiderait considérablement les plateformes de signalement et les forces de l'ordre à prioriser les cas. Il faut former, sensibiliser et utiliser les outils technologiques pour mieux lutter contre ces infractions.

### 5. Questions procédurales

- 5.1. Élection d'un·e vice-président·e en raison du départ de Svitlana ILCHUK (Ukraine)
- 25. Le Comité élit par acclamation Philippe OLIVIER (France) à la vice-présidence du Comité de Lanzarote pour achever le mandat de Svitlana ILCHUK (Ukraine), qui a changé de fonctions.
- 5.2. Nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote auprès du <u>Comité</u> d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)
- 26. Faute de candidatures, la nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote auprès du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) est reportée à la prochaine réunion. Il est convenu qu'un membre du Secrétariat du Comité de Lanzarote assiste à la réunion de l'ENF-VAE prévue les 11 et 12 mars 2024.
- 5.3. Adoption du 8<sup>e</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période du 3 février 2023 au 15 février 2024
- 27. Gioia SCAPPUCCI présente le 8<sup>e</sup> rapport d'activités. Compte tenu du manque de temps, il est décidé que le rapport sera adopté ad referendum.
- 5.4. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion
- 28. Naomi TREWINNARD présente la liste des décisions. Compte tenu du manque de temps, il est décidé que la liste sera adoptée ad referendum.

#### 6. Questions diverses

29. Naomi TREWINNARD informe le Comité de l'approbation d'un nouveau projet (VC3558) sur la Convention de Lanzarote en vue d'assurer une protection coordonnée des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau mondial. Ce projet a pour double objectif d'aider les États parties à mettre en œuvre la Convention de Lanzarote et de promouvoir la Convention à l'échelle internationale afin d'encourager d'autres États à y adhérer. Chypre a déjà versé une contribution financière volontaire en faveur de ce projet. Le Comité est informé que d'autres financements sont néanmoins nécessaires pour lancer le projet. Les membres du Comité sont invités à sensibiliser leurs autorités à la possibilité d'apporter une contribution financière à ce projet. Les participant·es et les observateurs et observatrices du Comité sont invités à faire de même.

### Dates des prochaines réunions

42<sup>e</sup> réunion : 11-13 juin 2024 (Strasbourg)

- 43e réunion : début novembre 2024 (dates et lieu à confirmer)

#### Annexe I

### Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, présentation du nouvel organigramme et programme de travail du Comité
- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote
- 2.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »
  - 2.1.1. Présentation par les Rapporteuses des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions suivantes :
    - Q1 : Notions principales
    - Q2 : Age des victimes
    - Q3 et 4 : Champ d'application de l'infraction
    - Q5: Poursuites d'office
    - Q6: Mesures applicables aux enfants qui commettent des infractions sexuelles et aux enfants ayant des comportements sexuels à risque et préjudiciables
    - Q10 : Garanties de protection pour les personnes signalant des soupçons d'infractions
  - 2.1.2. Présentation et décisions sur la note conceptuelle avec des suggestions sur les prochaines phases du cycle de suivi actuel (T-ES(2024)01)
  - 2.1.3. Présentation et décisions sur la note conceptuelle proposant une méthodologie pour l'évaluation de la conformité des États parties avec les recommandations du deuxième cycle de suivi concernant les défis soulevés par les images et/ou vidéos sexuelles autoproduites par les enfants (T-ES(2024)02)
- 2.2. Présentation et adoption du projet révisé d'enquête sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants (document de travail T-ES(2023)11 rév.3)
- 3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques
- 3.1. Examen et adoption éventuelle du projet d'avis sur l'article 33 relatif à la prescription en matière d'infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants et de sa note explicative (document de travail T-ES(2023)19 rév.)

- 3.2. Suivi du Panel de la Journée européenne « Apprendre des victimes et des survivant·e·s de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants » : point sur la finalisation des lignes directrices pour s'engager avec des survivant·e·s et présentation d'un document préparé par le Secrétariat
- 3.3. Informations par les membres, participants et observateurs des changements intervenus dans les politiques nationales, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentation d'activités pertinentes
  - 3.3.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
  - 3.3.2. Présentations d'Europol sur les :
    - Résultats de l'étude sur les poupées et les robots à caractère sexuel ressemblant à des enfants;
    - Résultats du projet GRACE;
    - Indicateurs pour la lutte contre les délinquants sexuels transnationaux
  - 3.3.3. Présentation de la Fondation Misbruikt! sur la violence sexuelle intergénérationnelle, organisée et sadique à l'encontre des enfants
  - 3.3.4. Point sur l'état d'avancement des négociations sur la <u>proposition de</u> <u>règlement de l'UE en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants</u> et de la révision de la directive 2011/93 de l'UE et d'autres directives pertinentes (reporté)
  - 3.3.5. Point sur l'état d'avancement des <u>négociations</u> (en anglais uniquement) du comité ad hoc des Nations unies (UN AHC) en vue de l'élaboration d'une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles
- 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote
- 4.1. Point sur les travaux du groupe de consultation sur les enfants d'Ukraine (CGU)
- 4.2. Point sur les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- 4.3. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs au nom du Comité de Lanzarote

T-ES(2024)06\_fr

4.4. Échange thématique sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus

sexuels dans le contexte des technologies émergentes

4.4.1. Présentation de l'état d'avancement des négociations de la Convention-

cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle

4.4.2. Présentation des travaux du Conseil de l'Europe sur les droits humains et

le métavers

4.4.3 Présentations par INHOPE et IWF

5. Questions procédurales

5.1. Élection d'un·e vice-président·e en raison du départ pour changement de

fonctions de Mme ILCHUK (Ukraine)

5.2. Nomination d'un.e représentant.e du Comité de Lanzarote au Comité d'experts

sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

5.3. Adoption du 8<sup>ème</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période

du 3 février 2023 au 15 février 2024

5.4. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

6. **Questions diverses** 

Dates des prochaines réunions

42<sup>ème</sup> réunion: 11-13 juin 2024 (Strasbourg)

43<sup>ème</sup> réunion : début novembre 2024 (dates exactes et lieu à confirmer)

14

## **Annexe II**

# Liste des participants

# **MEMBERS / MEMBRES**

# **STATE PARTIES TO THE CONVENTION** / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

-	Chairperson of the	
J	Chair person of the	
	State Agency for the Rights and Protection	of the Child
	Ministry of Social Affairs, Youth and Equality	
	•	
ANDORRA / ANDORRE	Lara FORTÓ RIBERA	
	Psychologue	
	Unité « Enfance et Adolescence »	
	Ministère des Affaires sociales, de la Jeunes	se et de l'Égalité
ARMENIA / ARMÉNIE	Gayane HOVAKIMYAN	Apologised / Excusée
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Consultant to the Director	Tipologicou, Enemee
	Center for Implementation of Legal Ed	lucation and Rehabilitation
	Programs	
	Ministry of Justice	
AUSTRIA / AUTRICHE	Madalena PAMPALK-LORBEER	
	Public Prosecutor / Consultant	
	Section IV – Criminal Law	
	Division IV 1 – Substantive Criminal Law	
	Federal Ministry for Justice	
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Samir GARAYEV	Apologised / Excusé
,,	Head of Division	, <b></b> ,
	Main Department on Combatting Trafficking	in Human Beings
	Ministry of Internal Affairs	<b>.</b>
	2. Jeyran RAHMATULLAYEVA	Apologised / Excusée
	Head of the Administrative Office	Apologised / Excusee
	State Committee for Family, Women and Chil	Idran Affairs
	State Committee for Family, Women and Cin	iulen Alians
BELGIUM / BELGIQUE	Christel DE CRAIM	Apologised / Excusée
	Head of Service	
	Service for Criminal Policy	
	FPS Justice	
BOSNIA AND	Ajla NANIĆ	
HERZEGOVINA /	Expert Advisor	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	Human Rights Sector	
DOSINIL TIENZEGOVINE	Ministry of Human Rights and Refugees	
	winnish y of Human highlis and herugees	

BULGARIA / BULGARIE	Yanko KOVACHEV State Expert "Child Policies and Programs, Strategic Developm	ent and Coordination"
	Directorate State Agency for Child Protection	ent and Coordination
CROATIA / CROATIE	1. Marlena JUKIĆ  Head of Service  Service for criminal substantive law regulations  Sector for criminal law regulations  Directorate for criminal law  Ministry of Justice and Public Administration	Apologised / Excusée
	2. Kristina KEMEŠIĆ  Management Consultant Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration	
CYPRUS / CHYPRE	Panayiota TRIFILLI Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare	
CZECHIA / TCHÉQUIE	1. Šimon PEPŘÍK Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice  2. Tomáš CIESLAR Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice	Apologised / Excusé
DENMARK / DANEMARK	Mie HEDENGRAN HELANDER Criminal Law Division Ministry of Justice	
ESTONIA / ESTONIE	1. Tuuli LEPP Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice  2. Anna-Liisa UISK Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice	Apologised / Excusée
FINLAND / FINLANDE	Satu SISTONEN Deputy Director, Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs	

FRANCE / FRANCE	Philippe OLIVIER  Magistrat – Rédacteur  Bureau de la négociation pénale européenne et internationale  Direction des affaires criminelles et des grâces  Ministère de la Justice	
GEORGIA / GÉORGIE	Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government	
GERMANY / ALLEMAGNE	Stanislaw OPEL Division for Criminal Law on Sexual Offend Justice Statistics Federal Ministry of Justice and Consumer	
GREECE / GRÈCE	George NIKOLAIDIS Director Department of Mental Health and Social W Centre for the Study and Prevention of Chil Institute of Child Health	
HUNGARY / HONGRIE	1. Anna DOSZPOTH  Legal Adviser  Deputy State Secretariat for Criminal Law Ministry of Justice  2. András GYÖRE  Child Protection Specialist  Department for Child Protection and Gual Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior	Apologised / Excusé
ICELAND / ISLANDE	Páll MAGNÚSSON Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
IRELAND / IRLANDE	Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice	
ITALY / ITALIE	Alfredo FERRANTE     Department for family policies     Presidency of the Council of Ministers      Alessandra BERNARDON     Department for family policies     Presidency of the Council of Ministers	Apologised / Excusé  Apologised / Excusée
LATVIA / LETTONIE	Indra AIZUPE Director Department of Criminal Law Ministry of Justice	

LIEGUTENICTEIR: /	4 01 1: 114001	1
LIECHTENSTEIN /	1. Claudio NARDI	
LIECHTENSTEIN	Counsellor Division for Economic Affairs and Davidonment	
	Division for Economic Affairs and Developmen	it
	Division for Security and Human Rights	
	Office for Foreign Affairs	
	2. Sarah FRICK	Apologised / Excusée
	Psychologist	
	Children and Youth Service Division	
	Office of Social Services	
LITHUANIA / LITUANIE	Kristina STEPANOVA	
	Head of the	
	Family and Child Rights Protection Group	
	Ministry of Social Security and Labour	
LUXEMBOURG /	1. Marguerite KRIER	Apologised / Excusée
LUXEMBOURG	Conseiller de Gouvernement 1ère classe	
	Service des droits de l'enfant, chef de service	
	Direction générale de l'aide à l'enfance et à la fa	amille
	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance	et de la Jeunesse
	·	
	2. Fabienne ABENS	Apologised / Excusée
	Professeure détachée	-
	Service des droits de l'enfant	
	Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille	
	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	
MALTA / MALTE	Lorna MUSCAT M	EMBER OF THE BUREAU /
	Head of office	MEMBRE DU BUREAU
	Office of the Commissioner for Children	
REPUBLIC OF MOLDOVA /	1. Artur DEGTEARIOV	Apologised / Excusé
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Head of the Child Pornography Crime Investig	ation Section
	Cybercrime Investigation Directorate	
	National Investigation Inspectorate	
	General Police Inspectorate	
	Ministry of Internal Affairs	
	2. Mihaela MARTÎNOV-GUCEAC	
	Head of the Council of Europe and Human Rig	hts Division
	Multilateral Cooperation Directorate	
	Ministry of Foreign Affairs and European Integ	gration
	, , ,	
MONACO / MONACO	Cécile VACARIE-BERNARD	
-	Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide S	Sociales
	Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	
	1	

MONTENEGRO /	1. Jelena GRDINIĆ	Apologised / Excusée
MONTÉNÉGRO	General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice	
	2. Džana KAJEVIĆ Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice	
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security	Apologised / Excusée
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Awaiting nomination / Nomination en attente	
NORWAY / NORVÈGE	Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affa Ministry of Children and Families	airs
POLAND / POLOGNE	1. Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice  2. Magdalena BOCHIŃSKA	Apologised / Excusée
	Chief Specialist Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	
PORTUGAL / PORTUGAL	Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE
ROMANIA / ROUMANIE	Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	Apologised / Excusée
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Gloria VALENTINI Second Secretary Department of Foreign Affairs	Apologised / Excusée
SERBIA / SERBIE	Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	

SLOVAK REPUBLIC /	Petra GRZNÁROVÁ	
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence	
022/202017/1202	against Children (NCC)	
	Ministry of Labour, Social Affairs and Family	
	,	
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Jana LOVŠIN MEMBER OF THE BUREAU /	
	Head of Division MEMBRE DU BUREAU	
	EU Affairs and International Cooperation	
	Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance	
	Ministry of Justice	
_		
SPAIN / ESPAGNE	1. María Teresa VICENTE CALVO Apologised / Excusée	
	Public Prosecutor specialising in juvenile justice	
	Advisor to the Ministry of Justice	
	Ministry of Justice	
	3. Friede CAN JOSÉ ADANGO	
	2. Frieda SAN JOSÉ ARANGO Apologised / Excusée	
	Magistrate  Adviser to the General Secretariat for Innovation and Quality of the	
	Public Justice Service	
	Ministry of Justice	
	willistry of Justice	
SWEDEN / SUÈDE	Per-Anders SUNESSON Apologised / Excusé	
300252.11, 30252	Deputy Director-General	
	Division for EU and International Affairs	
	Ministry of Health and Social Affairs	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
SWITZERLAND / SUISSE	Anita MARFURT	
	Juriste	
	Unité Droit pénal international	
	Office fédéral de la justice	
	Département fédéral de justice et police	
TUNISIA / TUNISIE	1. Fedoua DEROUICHE Apologised / Excusée	
	Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures	
	Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées	
	2 Mehver HAMADI	
	2. Mehyar HAMADI	
	Délégué général à la protection de l'enfance Chargé de mission	
	Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées	
	winnstere de la ramine, de la remine, de l'Emance et des refsonnes agées	
TÜRKIYE / TÜRKIYE	1. Songül BİNİCİ AKKAŞ Apologised / Excusée	
	Rapporteur Judge	
	Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs	
	Ministry of Justice	
	2. Bahattin EMRE	
	Rapporteur Judge	
	Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs	
	Ministry of Justice	

UKRAINE / UKRAINE	Angelina OLIINYCHENKO State Expert Directorate for Digital Development and Social Ser Ministry of Social Policy	vices
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Leah BUCK International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office	Apologised / Excusée

## **PARTICIPANTS** / PARTICIPANTS

# **STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION /** ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en	n attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Alessandra AULA	Apologised / Excusée
	Secrétaire Générale	
	Bureau international catholique de l'ei	nfance ((BICE)
	Genève, Suisse	
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente	
	Elea ROGER	
	Assistant of the European Institutions	Department
	Consulate General of Japan in Strasboo	urg
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / Nomination en	attente
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en	n attente

# **STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION /** ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	1. Nadia BAROUDI	Apologised / Excusée
	Cheffe de la Division de l'Enfance	
	Direction de la Promotion de l'Enfance Âgées	e, de la Famille et des Personnes
	Ministère de la Solidarité, de l'Insertio	n Sociale et de la Famille
	2. Lamiaa BEGHIEL	
	Cheffe du	
	Service de la Protection des Enfants er	n Situation Difficile
	Division de l'Enfance – DPFEPA	

## **INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

COUNCIL OF THE BALTIC SEA	Shawnna von BLIXEN-FINECKE	
STATES	Adviser	
(CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS	Children at Risk Unit	
DE LA MER		
BALTIQUE (CEMB)		
EUROPEAN UNION /	Emerick LOVASZ	Apologised / Excusé
UNION EUROPÉENNE	Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse	
	Unit D4: Cybercrime	
	Directorate General for Migration and Home Affair	S
	European Commission	
EUROPOL	Anton Toni KLANČNIK	
	Specialist in AP Twins	
	O3 European Cybercrime Centre (EC3)	

# **COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES /** INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY	Pierre-Alain FRIDEZ
ASSEMBLY OF THE COUNCIL	Membre de la
<b>OF EUROPE /</b> ASSEMBLÉE	Commission des questions sociales, de la santé et du développement
PARLEMENTAIRE DU	durable
CONSEIL DE L'EUROPE	

## **OBSERVERS** / OBSERVATEURS

THE BRAVE MOVEMENT	Matthew McVARISH     Co-founder     Jessica AIREY     Europe Campaign Manager	
ECPAT INTERNATIONAL	Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager	Apologised / Excusée
GLOBAL COLLABORATIVE	Sara DEKKER-ALAOUI Co-founder and Vice-chairman	
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Katerina MELISSARI Child Protection Coordinator	Apologised / Excusée
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	Denton HOWARD     Executive Director     Samantha WOOLFE     Head of Global Partnerships and Network Expans	Apologised / Excusé ion

INTERNATIONAL	Daniel PICAL	
ASSOCIATION OF YOUTH	Magistrat honoraire représentant l'AIMJF aupr	rès du Conseil de l'Europe
AND FAMILY JUDGES AND		
MAGISTRATES (IAYFJM) /		
ASSOCIATION		
INTERNATIONALE DES		
MAGISTRATS DE LA JEUNESSE		
ET DE LA FAMILLE (AIMJF)		
INTERNET WATCH	Michael TUNKS	
FOUNDATION (IWF)	Head of Policy and Public Affairs	
MISSING CHILDREN EUROPE	Theresa RYAN-ROUGER	
	Senior Project Officer & Focal Point on Sexual	Abuse
SAFE ONLINE	Serena TOMMASINO	Apologised / Excusée
	Safe Online Specialist	
SAVE THE CHILDREN	Tiina-Maria LEVAMO	Apologised / Excusée
INTERNATIONAL	Senior Child Rights and Advocacy Advisor	
	Save the Children Finland	
WePROTECT Global Alliance	1. Iain DRENNAN	Apologised / Excusé
	Executive Director	
	2. Eleanor LINSELL	
	Advocacy Manager	

## **SPEAKERS** / INTERVENANTS

Stichting Misbruikt!	1. Miranda FRERIKS Director
	2. Corinne DETTMEIJER Chair of the Supervisory Board

# **COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT** / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

## Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social	Jannick DEVAUX
Affairs, Health and	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Sustainable Development /	
Commission des questions	
sociales, de la santé et du	
développement durable	

**DGI: Directorate General of Human Rights and Rule of Law** / *DGI: Direction générale des droits humains et Etat de droit* 

**Directorate of Security, Integrity and Rule of Law** / *Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit* 

**Department of Digital Development and Governance** / Service du développement et de la gouvernance numérique

Cybercrime / Cybercriminalité	Jan KRÁLIK Policy Advisor, Cybercrime Committee Secretariat / Conseiller en politiques, Secrétariat du Comité sur la cybercriminalité
Artificial Intelligence / Intelligence artificielle	Vadim PAK Administrator for the Committee on Artificial Intelligence and Policy Advisor in the Digital Development Unit / Administrateur au Comité sur l'Intelligence artificielle et conseiller en politiques au sein de l'Unité de développement numérique

**DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity** / *DGII: Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine* 

Directorate for Democracy / Direction de la démocratie

Democratic Institutions and Freedoms Department / Service des institutions et libertés démocratiques

Freedom of expression and	Rodica CIOCHINA
CDMSI / Liberté d'expression et	Programme Specialist, Campaign for the Safety of Journalists and
CDMSI	CDMSI / Spécialiste de programme, Campagne pour la sécurité des journalistes et CDMSI

**Directorate of Anti-discrimination /** *Direction de l'anti-discrimination* 

**Human Dignity and Gender Equality Department** / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre

Human Dignity and Gender	Roberto OLLA
Equality Department /	Head of Department / Chef de Service
Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre	

**Children's Rights and Sport Values Department /** Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights Division /	Regina JENSDÓTTIR
Division des droits des	Head of Division / Cheffe de Division
enfants	
	Anne KAYSER
	Programme Officer / Chargée de programme
	Anouk MOULIN
	Intern / Stagiaire

Children's Rights Division -	Gioia SCAPPUCCI
Secretariat of the Lanzarote	Executive Secretary to the Lanzarote Committee /
Committee / Division des	Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
droits des enfants -	
Secrétariat du Comité de	Ekaterina MALAREVA
Lanzarote	Legal Advisor / Conseillère juridique
	Naomi TREWINNARD
	Legal Advisor / Conseillère juridique
	Corinne CHRISTOPHEL
	Assistant to the Lanzarote Committee / Assistante du Comité de Lanzarote
	Begüm SIMSEK
	Assistant / Assistante

## **INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Chloe CHENETIER Lucie DE BURLET-SUTTER Jean-Jacques PEDUSSAUD